

**MOTION POUR LE MAINTIEN**

**DES URGENCES**

**DE L’HOPITAL DE SAINT-VALLIER**

La Direction des Hôpitaux Drôme Nord a annoncé le mercredi 27 juin 2018 que le service des Urgences de Saint-Vallier fermerait :

* toutes les nuits du 2 juillet au 3 septembre,
* et complètement pour le mois d’août.

A ce jour, pour août, l’ouverture en journée est encore en suspens.

A ce stade, nous ignorons encore si la Maison médicale de garde sera également fermée à cette période, alors qu’elle assure pourtant les consultations urgentes en médecine générale pendant les horaires de fermeture des cabinets médicaux.

Les habitants du bassin de vie de Saint-Vallier dépendent directement de cet hôpital. Cette fermeture est une réelle mise en danger pour la sécurité sanitaire de la population, de celles et ceux qui y travaillent, des touristes empruntant les infrastructures routières et ou de passage, et pour tout le tissu économique local.

C’est la responsabilité de l’Agence Régionale de Santé de garantir un maillage sanitaire conforme aux besoins des populations, déjà exprimés et appuyés par les différentes actions impulsées par la CGT, depuis 2015 notamment.

C’est la responsabilité du Directeur des Hôpitaux Drôme Nord de garantir la permanence des soins de son établissement et de prendre toutes les dispositions nécessaires bien en amont.

**Le Syndicat CGT …………………………**

**condamne cette décision annoncée le 27 juin 2018, il exige :**

* **l’ouverture des urgences du site de Saint-Vallier 7 jours sur 7 24h sur 24,**
* **la réactivation du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR),**

* **l’ouverture des 8 lits de l’Unité d’Hospitalisations de Courte Durée.**

**La responsabilité de l’Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes et celle du Directeur des Hôpitaux Drôme Nord :**

**serait directement engagée, si des usagers devaient ne pas être pris en charge dans des délais et des conditions optimales faute de services de soins de proximité, ce qui serait constitutif de non assistance à personne en danger, et engagerait leur responsabilité personnelle.**

Saint-Vallier (Ville du syndicat) le …….2018 (date)

Le secrétaire du syndicat CGT………..

Mail adressé à :

M COULIER, Directeur des HDN

[secretariat.direction.rms@drome-nord.fr](mailto:secretariat.direction.rms@drome-nord-nord.fr)

ARS agence régionale :

[ars-ara-reclamations@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-reclamations@ars.sante.fr)

Copie à : [syndicat.cgt@hopitaux-drome-nord.fr](mailto:syndicat.cgt@hopitaux-drome-nord.fr)